



# INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR SEPTEMBRE 2019

## SECTEUR VALLÉE-DE-LA-GATINEAU 2019-2020

### MATERNELLE 4 ANS – MATERNELLE 5 ANS – PREMIÈRE ANNÉE

### CONDITIONS D'ADMISSION

\*Maternelle 4 ans : Avoir 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019

\*Maternelle 5 ans : Avoir 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019

\*Première année : Avoir 6 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Les élèves de <b>Maniwaki, Déléage, Egan-Sud, Aumond, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, Bois-Franc, Montcerf-Lytton, Messines et Grand-Remous</b> s'inscrivent à : <i>L'Académie Sacré-Cœur</i> 248, rue Notre-Dame, Maniwaki Tél. : 819-449-4698 p. 14821	Du 28 janvier au 8 février 2019	<b><u>SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT</u></b> de 8 h 30 à 11 h 45 <b>ET</b> de 13 h 30 à 15 h 30
Les élèves de <b>Bouchette, Blue Sea, Lac-Ste-Marie, Cayamant, Low, Kazabazua et Gracefield</b> s'inscrivent à : <i>L'école primaire et secondaire Sacré-Cœur</i> 11, chemin de Blue Sea, Gracefield Tél. : 819-463-2949 p. 13522	Du 28 janvier au 8 février 2019	<b><u>SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT</u></b> de 8 h 30 à 11 h 45 <b>ET</b> de 13 h 30 à 15 h 30

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR À L'INSCRIPTION

CERTIFICAT DE NAISSANCE (ORIGINAL)	PREUVE DE RÉSIDENCE AU QUÉBEC DU PARENT OU DU TUTEUR LÉGAL
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Enfants nés au Québec : certificat grand format émis par le Directeur de l'état civil;</li><li>➤ Enfants nés en Ontario : certificat VERSION INTÉGRALE;</li><li>➤ Enfants nés ailleurs qu'au Québec et qu'en Ontario : document valide avec les noms des parents et le lieu de naissance de l'enfant.</li></ul>	<p><b>Deux des pièces suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Bail ou acte d'achat de résidence;</li><li>➤ Compte de taxes municipales ou scolaires;</li></ul> <p><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Facture de service (ex. : Hydro-Québec, téléphone, internet, câble, etc.);</li><li>➤ Permis de conduire valide au Québec;</li><li>➤ Relevé de compte bancaire/carte de crédit;</li><li>➤ Preuve d'abonnement à une revue ou un journal.</li></ul>

### PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Pour les élèves déjà inscrits dans les écoles primaires, l'école fera parvenir une fiche de renouvellement d'inscription à faire signer par le parent ou le tuteur légal. Pour les élèves du secondaire, c'est la feuille de choix de cours qui sert de renouvellement.

### NOUVEAUX ÉLÈVES

Pour les nouveaux élèves qui désirent s'inscrire au primaire, le parent ou le tuteur légal doit se présenter aux mêmes écoles que celles désignées pour les inscriptions des élèves de la maternelle.

Pour les nouveaux élèves qui désirent s'inscrire au secondaire, le parent ou le tuteur légal doit se présenter à l'école primaire et secondaire Sacré-Coeur, de Gracefield, ou à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, de Maniwaki, du 28 janvier et 8 février 2019 inclusivement.